



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/34-

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Lors de la séance du 8 Février 2024, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif du budget principal de la commune de La Roque d'Anthéron pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de la Commune,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 Mars 2024,
Vu la délibération n°24/1 présentant le Rapport sur les Orientation Budgétaire 2024,
Vu la délibération n°24/5 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2023,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2024 de la Commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune, arrêté comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	8 881 264,26 €	8 881 264,26 €
Investissement	7 073 261,28 €	7 073 261,28 €
TOTAL	15 954 525,54 €	15 954 525,54 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que la maquette budgétaire réglementaire est jointe à la présente délibération,

PRECISE que le Budget de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 09/04/24 et de la publication
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com